

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: PARASIDOSE, LOTION REPULSIVE

Type(s) de produit: TP19 - Répulsifs et appâts

Numéro de l'autorisation: FR-2017-0110

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0013667-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	4
5.1. Consignes d'utilisation	4
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	5
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	5
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	5
6. Autres informations	5

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

PARASIDOSE, LOTION REPULSIVE

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Laboratoires Gilbert
	Adresse	928 avenue du Général de Gaulle 14200 Hérouville Saint-Clair France
Numéro de l'autorisation	FR-2017-0110	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0013667-0000	
Date de l'autorisation	27/12/2017	
Date d'expiration de l'autorisation	06/04/2027	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	LABORATOIRES GILBERT
Adresse du fabricant	928 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 14200 HEROUVILLE SAINT-CLAIR France
Emplacement des sites de fabrication	928 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 14200 HEROUVILLE SAINT-CLAIR France
	OCEAN TERRE BIOTECHNOLOGIE 37, RUE DU STIFF, ZAE SAINT-ELOI LESLOUC'H 29800 PLOUEDERN France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1320 - Éthyl butylacetylaminopropionate
Nom du fabricant	MERCK S.L.U.
Adresse du fabricant	CALLE MARIA DE MOLINA, 40 28006 MADRID Espagne
Emplacement des sites de fabrication	POLIGONO MERCK 08100 MOLLET DEL VALLES, BARCELONE Espagne
Substance active	1320 - Éthyl butylacetylaminopropionate
Nom du fabricant	MERCK KGAA
Adresse du fabricant	FRANKFURTER STRASSE 250 64293 DARMSTADT Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	POLIGONO MERCK 08100 MOLLET DEL VALLES, BARCELONE Espagne

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Éthyl butylacetylaminopropionate		Substance active	52304-36-6	257-835-0	20

2.2. Type de formulation

Autre liquide

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	Liquide et vapeurs inflammables. Provoque une sévère irritation des yeux.
--------------------------	--

Conseils de prudence

Tenir hors de portée des enfants.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Se laver soigneusement après manipulation.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Répulsif contre les poux

Type de produit	TP19 - Répulsifs et appâts
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Répulsifs Intérieur
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Pediculidae Nom commun: poux de tête Stade de développement: Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)
Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Pulvérisation - Pulvérisation sur les cheveux.
Taux et fréquences d'application	Jusqu'à 1,05 g de produit (environ 9 pulvérisations) par traitement pour les adultes. - Jusqu'à 0,5 g de produit (environ 4 pulvérisations) par traitement pour les enfants (0 à 11 ans). - 0 - Le produit est habituellement appliqué une seule fois par jour. En cas de ré-application, respecter le nombre maximal d'application par jour. Produit prêt à l'emploi. - Jusqu'à 1,05 g de produit (environ 9 pulvérisations) par traitement pour les adultes. - Jusqu'à 0,5 g de produit (environ 4 pulvérisations) par traitement pour les enfants (0 à 11 ans). Nombre maximum d'applications par jour : - Adultes et enfants de plus d'un an : 3 applications par jour. - Enfant de 0 à 1 an : 2 applications par jour. Le traitement doit être réappliqué en cas de lavage des cheveux et au plus tard dans les 48 heures.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Bouteille en HDPE (haute densité polyéthylène) de 25 à 250 mL.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

5. Conditions générales d'utilisation**5.1. Consignes d'utilisation**

- Respecter les doses d'emploi du produit.
- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Utiliser un traitement pédiculicide avant application du produit. S'assurer qu'aucun pou n'est retrouvé.
- Le produit doit être réappliqué après chaque lavage de cheveux.
- Pour une protection continue, réappliquer le produit au moins tous les deux jours sur cheveux propres, secs ou humides ou si les cheveux sont entrés en contact avec l'eau (pluie, baignade...) jusqu'à la disparition du risque d'infestation.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Ne pas pulvériser directement sur le visage ou dans les yeux.
- Protéger les yeux des enfants et éviter d'inhaler durant l'application.
- L'application sur un enfant de moins de 11 ans doit se faire par un adulte.
- Ne pas appliquer sur des coupures, des blessures ou sur une peau irritée.
- Utiliser dans un espace bien ventilé.
- Eviter de respirer les vapeurs.
- Se laver les mains avant toute manipulation d'aliments.
- Ne pas utiliser le produit à proximité de denrées alimentaires et surfaces qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation humaine.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la bouche : rincer abondamment avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de réaction cutanée, de rougeurs ou de douleurs persistantes après l'application du produit, contacter le centre antipoison ou consulter un médecin.
- En cas d'inhalation de fortes concentrations : mettre au repos en position demi-assise ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer tous les déchets de produit et contenants dans des circuits de collectes appropriés.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes.
- Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
- Stocker à moins de 40°C.
- Durée de stockage : 18 mois.

6. Autres informations

-